



---

COMMUNIQUE DE PRESSE

**ENERGIE MOINS CHERE ENSEMBLE :  
Nouvel achat groupé d'électricité anti-inflation  
pour faire baisser la facture des consommateurs**

*Dans un contexte de hausse massive des tarifs réglementés de vente de l'électricité, qui risque de s'amplifier dès février prochain, l'UFC-Que Choisir de Montpellier, forte du bilan des opérations passées, propose aujourd'hui aux héraultais un achat groupé « électricité » **avec une offre à -12% par rapport au prix du kWh HT du tarif réglementé, à tarif fixe pendant 2 ans permettant aux consommateurs de réaliser d'importantes économies sur leurs factures. Véritable bouclier anti-inflation, cette offre est présentée sur le site [www.quechoisireensemble.fr](http://www.quechoisireensemble.fr) et l'achat groupé court jusqu'au 15 novembre 2023 inclus.***

A la suite de la hausse du 10 % des tarifs réglementés d'électricité (TRV) au mois d'août et des perspectives de nouvelles hausses l'année prochaine, l'UFC-Que Choisir, déterminée à œuvrer concrètement pour le pouvoir d'achat des consommateurs, a lancé, via sa filiale, la SAS Que Choisir, un appel d'offres auprès des fournisseurs nationaux d'électricité, afin qu'ils proposent une offre attractive financièrement, et sécurisée juridiquement.

Plusieurs fournisseurs ont transmis des offres, et, après analyse, l'offre lauréate la mieux disante est celle d'Octopus Energy (ex Plüm énergie, qui avait remporté le lot soutien aux « petits producteurs d'électricité renouvelable »<sup>1</sup> lors de notre achat groupé de 2019). Cette offre est proposée aujourd'hui à tous les abonnés desservis par le distributeur national Enedis (hors entreprises locales de distribution).

**Plus de 12 % d'économies (H.T.) par rapport au tarif réglementé du kWh d'octobre 2023**

L'offre lauréate permet une réduction sur le prix du kWh (hors taxes et hors abonnement) de 12,1 % par rapport aux TRV actuels, et ce pour toutes les puissances et les options tarifaires<sup>2</sup> (base ou heures pleines/heures creuses). Concrètement, pour un ménage chauffé au gaz consommant 3 000 kWh d'électricité par an, l'économie annuelle est de 82 euros (TTC)<sup>3</sup>. Pour un ménage chauffé à l'électricité et en utilisant 10 000 kWh par an, l'économie sur un an se monte à 266 euros (TTC). Pour les ménages habitant des logements de grandes surfaces ou énergivores, les économies annuelles peuvent être encore plus importantes (399 euros pour une consommation de 15 000 kWh)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour stimuler l'investissement dans les petits sites de production d'énergie renouvelable situés en France, la campagne 2019 proposait un lot électricité pour lequel la majorité de l'électricité devait provenir de petits sites de production d'énergie renouvelable implantés en France.

<sup>2</sup> L'offre lauréate est accessible aux abonnés électricité desservis par le distributeur national Enedis (hors Corse et entreprises locales de distribution). Le tarif de l'abonnement est équivalent à celui du tarif réglementé de vente. Compte tenu de l'évolution des marchés de gros, dans le contexte international actuel, l'offre est garantie aux 120 000 premiers souscripteurs. Au-delà de ce nombre, le fournisseur lauréat pourra décider de cesser ou non la commercialisation de l'offre en fonction de l'évolution des prix de marché.

<sup>3</sup> Pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 12 euros TTC sera demandée aux seuls souscripteurs, elle sera réduite à 6 euros TTC pour les adhérents de l'UFC-Que Choisir et les abonnés à ses publications

<sup>4</sup> Précisons qu'en se référant à l'ensemble des offres d'électricité recensées [sur le comparateur énergie gratuit proposé sur notre site](#), à date l'offre lauréate propose un prix de l'électricité TTC inférieur de 11,4 % à celui de l'offre de marché à prix fixe la plus compétitive (dont la fixité du prix n'est en outre garantie que sur 1 an).

## ***Un prix fixe sur 2 ans agissant comme un véritable bouclier anti-inflation***

En application du cahier des charges, l'offre proposée par le lauréat garantit la fixité du prix de l'électricité sur deux ans<sup>5</sup> (hors évolutions imposées par la réglementation). Dès lors, les consommateurs sont préservés sur une longue période des hausses des TRV d'autant que la perspective d'une nouvelle hausse des TRV de l'ordre de 10 % dès février 2024 a déjà été évoquée par le Gouvernement. L'offre « Energie moins chère ensemble » constitue donc un véritable bouclier anti-inflation qui devrait donc en réalité permettre des économies encore plus importantes que celles calculées sur la base des TRV actuels.

## ***Une offre qui bonifie les économies d'énergie***

En outre, les bénéficiaires de l'achat groupé sont éligibles à la « cagnotte » mise en place par Octopus Energy en cas de baisse de leur consommation énergétique. En effet, afin d'encourager les économies d'énergie, le fournisseur s'engage à un bonus tarifaire supplémentaire en cas de baisse de sa consommation énergétique. Faisant déjà partie de l'offre lauréate de 2019 de Plüm Energie, les souscripteurs avaient bénéficié en moyenne d'une réduction supplémentaire de 40 euros.

## ***Au-delà des tarifs compétitifs, une sécurité juridique***

Au-delà de l'aspect tarifaire, l'offre Energie moins chère ensemble se caractérise à nouveau par une sécurité juridique renforcée avec un contrat sûr, avec des clauses plus protectrices des consommateurs que celles classiquement proposées, ainsi que par l'implication de la Fédération UFC-Que Choisir dans le traitement des éventuelles réclamations des souscripteurs durant la première année<sup>6</sup>.

## ***Le bénéfice des précédentes campagnes pour les héraultais***

Initiée en 2013 sur le gaz, et ouverte en 2016 à l'électricité, les campagnes « Energie moins chère ensemble » ont permis aux héraultais de réaliser des économies significatives. Lors de la dernière campagne 2019 ( *la campagne 2021 avait été arrêtée en raison de l'explosion des prix sur les marchés de gros*), les héraultais souscripteurs ont économisé 136 euros en moyenne sur un an, soit 304425 euros de pouvoir d'achat économisé dans le département.

***Pour faire baisser leurs factures d'électricité, l'UFC-Que Choisir de Montpellier invite donc les consommateurs à découvrir l'offre lauréate « Energie moins chère ensemble » sur [www.quechoisireensemble.fr](http://www.quechoisireensemble.fr). En cas d'intérêt, ils peuvent effectuer une simulation de leur facture annuelle, et le cas échéant **exprimer le souhait de souscrire à l'achat groupé jusqu'au 15 novembre 2023.*****

**Contact : [com@montpellier.ufcquechoisir.fr](mailto:com@montpellier.ufcquechoisir.fr) Tel : 06.37.58.55.76**

---

<sup>5</sup> Pour rappel, seul le fournisseur est engagé quant à la fixité du prix, les souscripteurs restent libres de résilier à tout moment.

<sup>6</sup> Concrètement, en cas de réclamation non satisfaisante, toute réponse du fournisseur à cette réclamation sera d'abord transmise à la Fédération UFC-Que Choisir qui, en cas de désaccord sur son contenu, pourra en informer le consommateur et lui présenter notamment les voies de recours possibles si le désaccord subsistait